

<http://www.pressegauche.org/Forages-dans-les-cours-d'eau-le-ministre-Moreau-a-encore-induit-la-population>



Forages dans les cours d'eau : le ministre Moreau a encore induit la population en erreur

- Politique québécoise - Environnement -



Date de mise en ligne : mardi 11 septembre 2018

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Les forages de gaz et de pétrole pourront finalement être permis dans les lacs et les rivières du Québec, alors que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), Monsieur Pierre Moreau, martèle depuis près d'un an que les forages seront interdits dans le milieu hydrique. La Fondation Coule pas chez nous, Greenpeace, Nature Québec, Eau Secours et le Comité vigilance hydrocarbures de la MRC de Lotbinière considèrent que le ministre Moreau a induit la population en erreur, et ce, à plusieurs reprises.

Tiré du site de [Greenpeace Canada](https://www.greenpeace.ca/).

Le gouvernement a publié mercredi dans la Gazette officielle la version finale des règlements de mise en oeuvre de la Loi sur les hydrocarbures, qui entreront en vigueur d'ici 15 jours. Le MERN a modifié le règlement sur les milieux hydriques, par rapport à la version publiée le 20 juin dernier. Cette nouvelle version ne rassure en rien les organismes environnementaux et les groupes citoyens. « Le ministre se garde le droit de permettre les forages dans les lacs et les rivières du Québec si l'entreprise fournit une étude technicoenvironnementale indépendante. Si le ministre se donne le pouvoir d'autoriser des forages, on ne peut pas dire que c'est une interdiction ! » souligne Christian Simard de Nature Québec.

Déjà en octobre 2017, face à la grogne populaire, le ministre Moreau affirmait dans un discours devant les membres de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) que le gouvernement du Québec n'autoriserait jamais les forages d'hydrocarbures dans les cours d'eau. Le communiqué de presse du gouvernement qui annonçait l'édiction des règlements sur les hydrocarbures le 17 août dernier portait d'ailleurs le titre « Québec dit non aux hydrocarbures en milieu hydrique ». « Alors que le MERN a affirmé plusieurs fois vouloir corriger la réglementation de façon à fermer la porte aux forages dans le milieu hydrique, voilà que les règlements finaux laissent plutôt la porte grande ouverte aux activités pétrolières et gazières dans la plupart des lacs et rivières, à la discrétion du ministre », s'indigne Carole Dupuis du Comité vigilance hydrocarbures de la MRC de Lotbinière.

Le gouvernement a allongé la liste des cours d'eau où les forages seront complètement interdits, en ajoutant la « Baie de Gaspé », la « Baie des Chaleurs » et la « Baie La Malbaie, située dans la municipalité régionale de comté Le Rocher-Percé ». Ainsi, seulement seize cours d'eau seront véritablement protégés de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures, ce qui est loin d'être satisfaisant pour les organismes. Selon Alice-Anne Simard d'Eau Secours, « il est essentiel de rappeler que le Québec possède sur son territoire près de 3,6 millions de lacs, étangs et mares, alors que les ruisseaux et les rivières se comptent par dizaines de milliers. Protéger uniquement seize cours d'eau navigables face aux forages pétroliers et gaziers n'est nettement pas suffisant pour assurer la protection de notre ressource la plus précieuse. »

Les permis d'exploration d'hydrocarbures couvrent plus de 53 000 km² du territoire. La carte officielle de ces permis montre que les lacs et les rivières de plusieurs régions pourraient être ciblés par les entreprises détentrices pour y réaliser des forages. « Comment, dans ces circonstances, pouvons-nous faire confiance aux instances censées assurer notre sécurité face à ces industries ? Ce n'est pas normal que les lois permettent aux compagnies pétrolières et gazières de s'implanter sans notre consentement tout en bafouant les droits des Premières Nations en toute impunité », affirme Geneviève Richard de la Fondation Coule pas chez nous.

Pour les organismes, la seule manière de protéger adéquatement l'eau du Québec et de respecter les engagements pris par le gouvernement en matière de lutte aux changements climatiques est d'interdire complètement l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec. « La science nous dit qu'il ne faut pas exploiter de nouveaux

Forages dans les cours d'eau : le ministre Moreau a encore induit la population en erreur

gisements pétrolier ou gazier si nous voulons limiter l'augmentation de la température sous le seuil des 2 degrés Celsius de manière à éviter un emballement du climat. Il est temps que le Québec tourne le dos une bonne fois pour toute à cette industrie du passé », conclut Patrick Bonin de Greenpeace.